

Entreprise	CHALLENGE DEPEIGE	1/2 FINALES: 26 MARS 2011 STE AGATHE / VAL DE CHER
	<i>Championnat d'Auvergne de Match-Play Golf d'Entreprises</i>	FINALES: 2 JUILLET 2011 MONTPENSIER / BRIAILLES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement des épreuves fédérales par équipes.

Les modifications des règlements particuliers priment sur celles du règlement général. Pour les épreuves de golf d'entreprise, les joueurs doivent être membres de l'Association de golf d'Entreprise qu'ils représentent (licenciés AS golf d'entreprise ou rattachement extranet, attention les licences indépendantes ne sont pas acceptées).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition ouverte à toutes les Associations Sportives d'Entreprise affiliées de la Ligue Auvergne. Les joueuses et /ou joueurs composant les équipes doivent être membres de l'association, à jour de la visite médicale. (Ils devront être soit licenciés de leur AS d'Entreprise, soit référencés dans le club qu'ils représentent via Extranet). Les AS peuvent engager plusieurs équipes. Le nombre d'"invités" est limité à 2 maxi, pour les équipes composées de 6 joueurs; à 1 maxi, pour les équipes de 4 joueurs.

ORGANISATION DE L'EPREUVE**L'épreuve comprend 2 challenges distincts:**

Le challenge des équipes "fanion" (challenge DEPEIGE): les équipes des divisions 1 et 2 sont composées de 6 joueurs; autres divisions, les équipes comptent 4 joueurs.

Le challenge des équipes "réserve": dans toutes les divisions les équipes comptent 4 joueurs.

Dates et lieux des rencontres:

Elles doivent se dérouler le jour inscrit au calendrier. Le responsable de l'organisation propose un (ou des) lieu de rassemblement.

Toutefois, si, pour une rencontre déterminée, les 2 capitaines en sont d'accord, ils peuvent demander à l'organisateur de choisir eux-mêmes, une autre date (impérativement avant celle du calendrier), et /ou un autre lieu.

L'épreuve se déroule sur 2 tours:

1er tour: demi-finales; 2ème tour: finales (grandes et petites).

Les vainqueurs des grandes finales:

- en division 1: remportent le challenge de leur catégorie
- autres divisions: gagnent, pour la saison suivante, le droit d'accéder à la division supérieure.

Les perdants des petites finales sont rétrogradés, pour la saison suivante, dans la division inférieure.

FORME DE JEU**MATCH-PLAY/BRUT**

La composition des équipes se fait dont l'ordre des index (cf feuilles de match).

Pour les 9 premiers trous: formule Greensome. Pour les 9 derniers trous : individuel.

Comptage des points :

3 (2) points à partager sur les greensomes, 6 (4) points à partager sur les individuels. En cas d'égalité dans une partie, partage des points. En cas d'égalité sur l'ensemble c'est le nombre de victoire en individuel qui est pris en compte s'il y a encore égalité on prend en compte les résultats généraux, puis des individuels, puis des greensomes.

ENGAGEMENTS

Les associations devront confirmer l'engagement de leurs équipes avant le 03 mars 2011 sur le formulaire d'inscription 2011 à transmettre par mail à choquet.serge@free.fr

Les poules seront constituées le 5 mars et publiées sur le site du golf d'entreprise de la Ligue.

Chaque joueur devra s'acquitter auprès du club organisateur d'un droit de jeu de 20€.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve est composé:

- pour le (les) regroupement: de 2 personnes (désignées par la commission "golf d'entreprise"),
- pour les rencontres "isolées": des 2 capitaines des équipes concernées.

Ils ont pour mission de valider les résultats du site et de transmettre les feuilles de match (remplies par les capitaines), dans la semaine qui suit, au responsable de cette épreuve: Roger Gougat, r.gougat@laposte.net.

RESULTATS

Les résultats seront diffusés sur le site Internet de la ligue: www.ligolf-auvergne.com